

# Commune d'ETH

République française, Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 Mai 2025

Convocation en date du : 06 Mai 2025

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 06

Le douze mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en salle de réunion (1ère étage) de la mairie d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Pierrette GUIOST, Marie Claire LARA, Bertrand KRIEGEL, Fabrice WANDOLSKI, David JUZAC, Philippe ROGER

Absents excusés : Laurent GENAMEZ, Wilfried GILBERT, Xavier RYCKEBUSCH, Delphine STIBLING, Pierre HECQUET

Secrétaire de séance : Philippe ROGER

### OBJET / DELIBERATION 010/2025 – Délibération sollicitant le Fonds de soutien aux investissements communaux (CCPM)

Madame le Maire expose à l'assemblée que la réalisation d'équipements communaux d'un montant supérieur à 30.000,00 € HT peuvent bénéficier du Fonds de soutien aux investissements communaux de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Elle précise que chaque commune dispose d'une enveloppe de 15.000,00 €.

Madame le Maire précise que le projet concernant les *Travaux de réhabilitation de la mairie de la Commune d'Eth (Bâtiment communal)* est susceptible de bénéficier de cette aide financière.

Ayant pris connaissance des offres pour la réalisation des travaux de *Réhabilitation de la Mairie la commune d'Eth* par les entreprises qui s'élèvent à :

- Selon le résultat d'appel d'offre pour la totalité des lots du MAPA : 517.544,36 €HT, soit à la somme de 621.053,23 € TTC
- Architecte + BET : 47.750,00 € HT soit 57.300,00 € TTC
- Bureau de contrôle/CSPS : 8.370,00 €HT soit 10.044,00 € TTC
- Etude de sol : 1.500,00€ HT soit 1.800,00 € TTC

**Soit un total de 575.164,36 € HT, soit à la somme de 690.197,23 € TTC (TVA de 20% soit 115.032,87€)**

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en en avoir délibéré par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- Approuve le projet,
- Sollicite une subvention au titre du fonds de solidarité pour un montant de

15.000,00 €,

- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit au minimum 20 % du montant HT.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

- SEAA 3 596,49 €
- DETR 197.497,50 €
- ADVB 212.500,00 €
- FAPL 15.000,00 €
- Fonds de soutien aux investissements communaux 15.000,00 €
- Fonds propres de la commune 131.570,37€ HT

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Pierrette GUIOST

*P. Guiost*



Le Secrétaire de séance,  
Philippe ROGER

*Philippe Roger*

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.